

AGREED OFFICIAL MINUTE

With reference to Article III of the Agreement on Commerce signed today between Canada and Japan, and with reference to the Note of the Government of Japan concerning the accordance of unconditional non-discriminatory treatment with respect to the importation into Japan of nine commodities, it is understood that the obligation incurred by each Contracting Party is only towards the other Contracting Party and that these commitments create no new obligations towards third countries.

It is also understood with respect to the application of the Agreement on Commerce including the Exchange of Notes signed today between Canada and Japan that the Agreement and the Notes will continue to be applicable in the event that the General Agreement on Tariffs and Trade is applied between Canada and Japan.

For Canada:

L. B. PEARSON

For Japan:

KOTO MATSUDAIRA

OTTAWA, March 31, 1954.

Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 31 mars 1954, ainsi qu'il est mentionné dans votre lettre du 29 mars 1954. Je vous prie d'accepter mes remerciements pour l'attention que vous avez portée à l'égard de l'accord de commerce entre le Japon et le Canada qui a été conclu le 29 mars 1954. L'Article III de l'accord de commerce entre le Japon et le Canada prévoit que, dans le cas de l'importation au Japon de neuf produits, le Gouvernement japonais s'engage à accorder un traitement non discriminatoire dans le cas de l'importation au Japon de neuf produits, à savoir :

- Blé
- Orge
- Pâte de bois
- Graine de lin
- Cuivre brut
- Flomb en saumure
- Zinc
- Résines synthétiques
- Lait en poudre

L'Article III de l'accord de commerce entre le Japon et le Canada prévoit que, dans le cas de l'importation au Japon de neuf produits, le Gouvernement japonais s'engage à accorder un traitement non discriminatoire dans le cas de l'importation au Japon de neuf produits, à savoir :

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, L. B. PEARSON, Ottawa, et l'ambassadeur du Japon, Son Excellence Monsieur Koto Matsudaira, Ottawa.